



Les demandes de cartes d'identités ne se font plus en mairie de Saint Paër !



Depuis le **2 mars 2017**, les demandes de cartes nationales d'identité sont instruites selon les mêmes modalités que les passeports biométriques.

Les demandes seront prises en charge uniquement par les communes disposant d'une station biométrique soit, dans les villes suivantes de l'arrondissement de Rouen : Barentin, Bois-Guillaume, Canteleu, Clères, Déville-les-Rouen, Elbeuf

Grand Couronne, Grand-Quevilly, Maromme, Mont Saint Aignan, Petit Quevilly

Rouen, Saint Etienne du Rouvray, Sotteville lès Rouen, Yerville, Yvetot